

séance du 11 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres : L'an deux mil dix-neuf, le 11 septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 04 septembre se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick DREVET, Maire.

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents : Mesdames Christine CLÉMENT, Laetitia GAY, Anne-Marie ESTEVE, Marie-Anne NONY,  
Messieurs Yannick DREVET, Denis FOURNIAT, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Daniel KREMER.

Excusés : Mesdames Marie-Henriette HUGUET, Sylvie NISLÉ, messieurs Jacques ANDRÉ, Gilles GARDELLE.

Absente : Madame Virginie ONZON.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel KREMER.

#### D20190911-01 Modification des statuts du SIAEP PLAINE DE RIOM

Monsieur le Maire expose :

La prise de la compétence « eau » par Clermont Auvergne Métropole a conduit le syndicat à changer de forme juridique. De syndicat intercommunal à vocation unique, le syndicat de la Plaine de Riom est devenu de fait syndicat mixte fermé. Ces modifications ont impliqué une révision des statuts notamment afin d'intégrer les EPCI en qualité de membres du syndicat. Le Conseil syndical a validé ces statuts par délibération en date du 02/04/2019.

Monsieur le Maire soumet les nouveaux statuts à l'assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité** (9 voix pour),

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Plaine de RIOM annexé à la présente délibération.

#### D20190911-02 Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute 71

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.36 et du rétablissement des voies de communication, M. Le Maire,

- Informe que la société **APRR** a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation complémentaire du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A71 qui traverse le territoire de la Commune de BEAUREGARD - VENDON.
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des rétablissements de voirie par un acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d'APRR.

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité** (9 voix pour),

- REND un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A71, telle qu'elle figure au plan projet fourni par le Géomètre.
- NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR.
- AUTORISE le Maire ou tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.